



Lamentable gâchis ou opportunité?

Après quelques années d'existence, le CEFNA (Centre neuchâtelois de formation pour adultes) est appelé à disparaître fin 2020. Victime d'erreurs de gestion interne, d'une baisse de la demande de cours, ou simplement sacrifié sur l'autel des économies?

En 2008, au moment de sa création, le règlement du CEFNA stipulait ceci: «La formation des adultes englobe l'ensemble du processus d'apprentissage qui permet aux adultes de développer leurs capacités, d'augmenter leurs connaissances et d'améliorer leurs qualifications générales et professionnelles, ou de prendre une orientation nouvelle qui corresponde mieux à leurs propres besoins et à ceux de la société qui les entoure.» D'abord intégré aux écoles professionnelles existantes, le CEFNA a été ensuite constitué dès 2014 en entité faisant partie du CIFOM (Centre Interrégional de Formation des Montagnes neuchâtelaises).

Sur son site internet, le CEFNA précise: «Au service des entreprises, des institutions (publiques ou privées) et des particuliers, il offre des formations aux personnes désirent acquérir ou développer des compétences professionnelles spécifiques. Reconnu pour son expertise en matière de conseil et d'ingénierie de formation, le CEFNA forme chaque année plusieurs milliers d'adultes sur ses trois sites, à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Locle, ainsi qu'en entreprise.»

Fin 2019, le Département de l'Éducation et de la Famille a communiqué la fermeture du CEFNA dès la fin 2020. Le secteur des compétences de base sera démantelé. Les autres formations seront en principe reprises par les autres écoles professionnelles du canton. Les explications avancées font mention d'une baisse du chômage et des flux migratoires, entraînant une diminution des subventions fédérales.

On précise aussi que certains mandats ont été attribués à des institutions de formation privées (par exemple à l'École-club que Migros subventionne par l'intermédiaire de son pour-cent culturel). Il faut souligner que les statuts du CEFNA l'obligent à s'autofinancer, ce qui, en cas de baisse de la demande de cours, ne lui permet plus de se maintenir à flot.

À court terme, 16,5 équivalents plein temps (EPT) sont menacés de disparition. Plus de vingt personnes sont touchées et menacées de licenciement. Dans un communiqué, le PSN (Parti socialiste neuchâtelois) se dit «inquiété pour la protection des employé-es touché-es par les suppressions de poste. À cet égard, il attend vivement du gouvernement qu'il se montre attentif au respect de leurs droits et à la considération des situations individuelles,

en mettant en œuvre des mesures concrètes et efficaces afin de permettre aux personnes concernées de retrouver des postes qui leur conviennent».

Il souligne aussi que «la possibilité de se former tout au long de sa vie est un droit fondamental. Le PSN encourage le maintien des institutions qui permettent aux plus démunis d'acquérir de nouvelles compétences. Alors que la baisse de la demande pour ces formations est circonstancielle et que les perspectives d'afflux migratoires ne laissent pas présager une durabilité de cette situation, le Conseil d'État met en danger le droit à la formation pour tout individu. Le PSN déplore cette décision qu'il ne considère pas justifiée sur le long terme».

Le SAEN déplore que les autorités ne considèrent pas la formation des adultes, particulièrement dans le domaine des connaissances de base, comme un investissement. Notre canton compte une forte proportion de travailleurs et de travailleuses d'origine étrangère, lesquelles gagnent leur vie et paient des impôts, mais ont un bagage scolaire souvent très mince. En cas de licenciement, ces personnes sont très vite fragilisées et ont besoin de soutien et de formation. Une structure solide prenant en charge les demandeur-euses d'emploi, les immigré-es ou les personnes forcées de changer d'emploi en raison d'accidents ou de maladie nous paraît absolument nécessaire. C'était le rôle du CEFNA. Cette action ne doit pas être abandonnée.

Le SAEN se tient aux côtés de nos collègues menacé-es de licenciement. Il se battra pour qu'une solution soit trouvée pour chacun-e, et pour que la formation dispensée à une frange de la population fragilisée (demandeur-euses d'emploi, personnes touchées par la migration et par la précarité) soit maintenue, et même développée.

Le SAEN observe positivement la création du CPNE (Centre neuchâtelois de Formation professionnelle). Il appelle fermement le Conseil d'État à décider de la reprise des activités du CEFNA au sein du futur CPNE, afin de préserver le savoir-faire précieux et l'expérience des formateur-trices du CEFNA au service de la collectivité. Il appelle aussi le Grand Conseil à une vraie reconnaissance de la dimension d'investissement des dépenses liées à la formation.

Pierre-Alain Porret, président du SAEN